

Éoliennes de Limousis : elles ne tourneront plus

La commission des sites a donné un avis défavorable à une reprise de l'activité du parc d'aérogénérateurs.

 ZOOM



Les éoliennes de Sallèles-Limousis du temps de leur splendeur surplombent les mines de Salsigne. Mais la production électrique n'a pas longtemps été au rendez-vous. Photo DDM, archives, Roger Garcia.

des sites, réunie en préfecture a émis un défavorable quant à la reprise d'une activité de ce type.

Si le préfet n'est pas tenu de suivre l'avis de ladite commission, il semble acquis que l'acte de décès du site éolien n'est qu'une question de temps. La commission des sites a rejoint l'idée générale du plan paysage éolien adopté en 2005 par la préfecture, et qui préconisait la limitation du mitage de l'espace, la protection du patrimoine et des lieux à haute valeur touristique. Ce plan en revanche était favorable aux implantations dans les plaines (basse vallée de l'Aude). En gros ce plan bannissait l'idée même d'une installation d'aérogénérateurs en piémont.

Du coup, EDF Energies Renouvelables qui était sur les rangs pour relancer la production électrique sur le site ne pourra pas être en mesure de déposer un permis de construire et d'y réinstaller des aérogénérateurs de la nouvelle génération.

Ce revirement pose un autre problème. Car si le parc n'est plus en activité, qui aura la responsabilité de l'effacer du paysage ?

Le projet était porté par la communauté de communes

C'est Jean-Jacques Ruiz, président de la Communauté de communes du Haut Minervois -Cabardès, qui a présenté en début de mois, le projet de reprise du site éolien, accompagné par EDF Energies nouvelles. Initialement, seules les communes de Limousis et de Sallèles percevaient la taxe professionnelle.

Depuis que les communes sont regroupées dans le cadre de l'intercommunalité, changement de règle :

la TP est perçue par la communauté. Selon Alain Marcaillou qui siégeait à cette commission, le non l'a emporté d'une courte tête.

Le préfet passera-t-il outre cet avis qui n'est que consultatif ? Une chose est sûre, EDF Énergies nouvelles est prête à mettre plusieurs centaines de milliers d'euros pour reprendre la production sur le site. Le producteur historique aurait même, lors de cette présentation, émis l'idée de ne pas installer, dix éoliennes tout en produisant autant d'énergie grâce notamment aux performances des nouveaux « moulins à vent ».

Quant à l'implantation, en lieu et place, d'une ferme photovoltaïque, elle semble, selon plusieurs observateurs, absolument irréaliste.

Les dix éoliennes plantées sur la colline de la Boussole, à cheval sur les communes de Sallèles et de Limousis ont depuis bien longtemps cessé de tourner dans le ciel du Cabardès. Présentées en 1998, comme l'un des fleurons technologiques des énergies renouvelables, elles sont aujourd'hui réduites au silence. Seuls, les dix mâts et les dix nacelles des aérogénérateurs restent suspendus à près de 50 m du sol. Pour combien de temps encore ? Car depuis novembre 2003, celui qui fut le deuxième parc éolien inauguré dans le département, ne produit plus un seul watt. Cette année-là, un coup de vent capricieux jette au sol les pales de plusieurs machines. Le parc est définitivement arrêté.

Loin des prétentions affichées par l'exploitant, une filiale d'EDF, qui affirmait pouvoir produire annuellement l'équivalent de la consommation électrique de 7400 personnes (hors chauffage). Mais il faudra attendre encore près de trois ans pour que le site soit mis en totale sécurité avec le démontage des dernières pales.

Reste désormais à connaître l'avenir qui sera réservé au site. En début de mois, la commission